

2703507

SAMSIC SECURITE HOLDING
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 700.000 €
Siège social : 40, rue du Bignon
35510 CESSON-SEVIGNE
437 576 259 RCS RENNES

COPIE CERTIFIEE
CONFORME

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2006

L'an deux mille six,
Le 29 Juin
A 10 heures 30



Le **23 AVR. 2007**
Dépôt N°

2001 B462

Monsieur Christian ROULLEAU, agissant en qualité de représentant légal de la société SAMSIC, société anonyme au capital de 10 842 704 euros dont le siège social est situé 40 rue du Bignon Forum de la Rocade 35510 CESSON SEVIGNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 403 227 796, associée unique de la société SAMSIC SECURITE HOLDING, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 700 000 euros dont le siège social est situé 40 rue du Bignon Forum de la Rocade 35510 CESSON SEVIGNE et immatriculée au Registre du Commerce de RENNES sous le numéro 437 576 259, et en qualité de Président non associé de la société,

Après avoir précisé que la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire a été régulièrement convoquée,

Déclare :

- que les comptes sociaux et le rapport de gestion, établis par le Président associé unique, ont été tenus, au siège social à la disposition du commissaire aux comptes,
- qu'il a pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- Etre appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2005 et quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
 - Approbation des charges non déductibles ;
 - Affectation du résultat de l'exercice 2005 ;
 - Constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et mentions desdites conventions ;
 - Renouvellement du mandat du Président.

Monsieur Christian ROULLEAU, représentant de la société SAMSIC associée unique, prend les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, du rapport de gestion du Président de la société, lecture du bilan, du compte de résultat et de ses annexes de l'exercice 2005, approuve lesdits comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 855 311 euros. Il prend acte qu'il résulte de l'exercice clos au 31 décembre 2005 que les capitaux propres de la société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

En conséquence, il donne quitus au Président et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2005.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter de la manière suivante le résultat bénéficiaire de l'exercice 2005 s'élevant à 855 311 euros :

- Imputation sur les pertes antérieures à hauteur de	417 257 €
- Le solde en Autres réserves	438 054 €
Total égal au résultat de l'exercice	855 311 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique, constate en tant que de besoin, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été passée avec la société au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique constate que :

- le mandat de la société SOCIETE D'APPLICATION POUR LA MAINTENANCE DES SURFACES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES société anonyme dont le siège social est situé 40 rue du Bignon 35510 CESSON SEVIGNE et qui était immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 339 296 105 représentée par Monsieur Christian ROULLEAU arrive à expiration ;
- que la société SOCIETE D'APPLICATION POUR LA MAINTENANCE DES SURFACES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES a été absorbée par fusion par la société SAMSIK SA société anonyme au capital de 10.842.704 euros dont le siège social est situé 40 rue du Bignon 35510 CESSON SEVIGNE et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 227 796 représentée par Monsieur Christian ROULLEAU arrive à expiration ;

Renouvelle le mandat de Président de la société SAMSIK SA



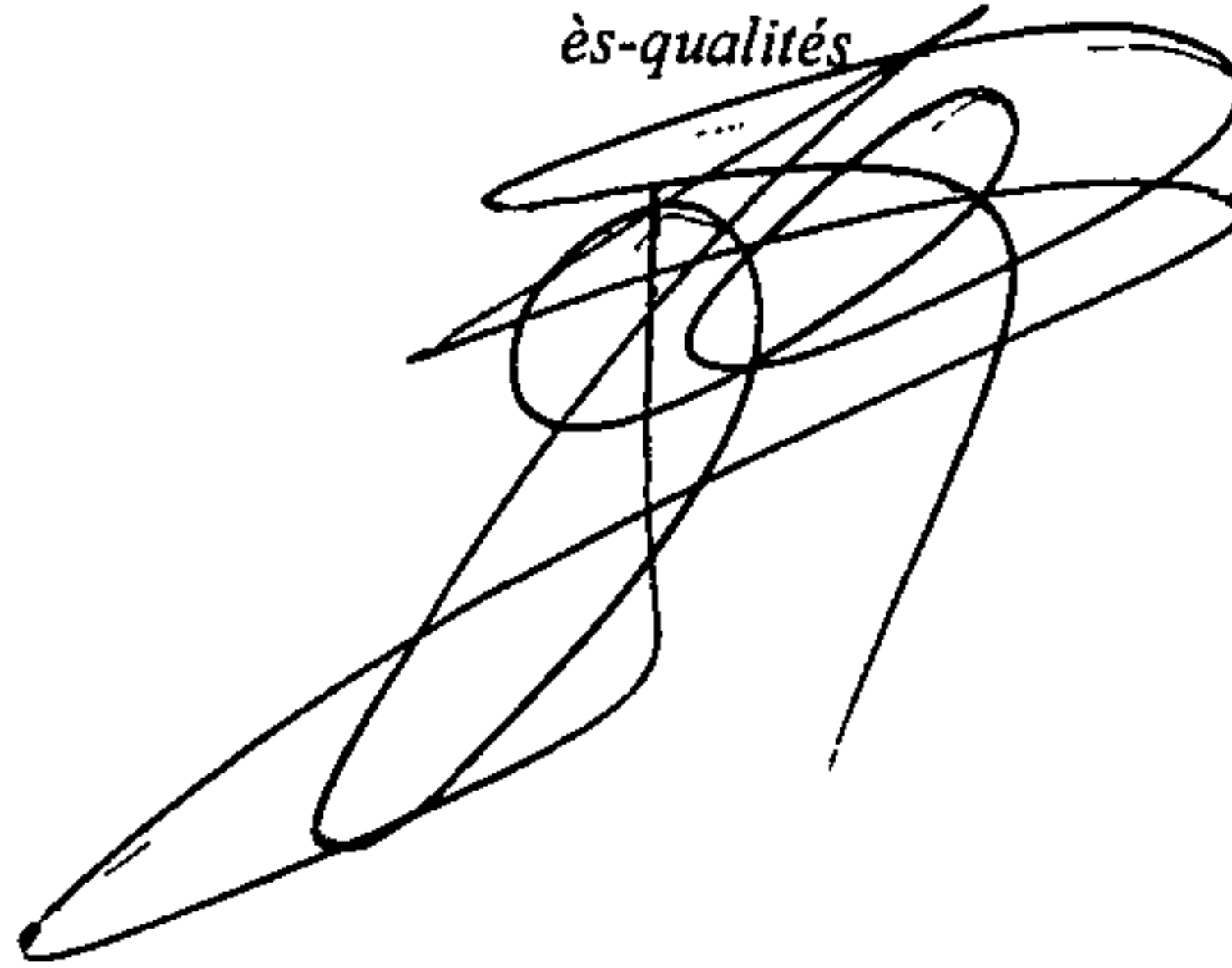
CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités légales et de dépôt qui seront la conséquence des présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique

Société SAMSIC
M. Christian ROULLEAU
ès-qualités

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends towards the bottom left.